

# COLLECTE



## GROUPE CIBLE

L'action de AgriRecover s'adresse à tous les utilisateurs professionnels de produits phytopharmaceutiques à usage agricole. On classe aussi dans cette catégorie, les utilisateurs de produits phytopharmaceutiques utilisés dans les espaces verts et l'horticulture. Les particuliers qui utilisent des produits phytopharmaceutiques dans le cadre de leurs loisirs (aussi bien dans les jardins d'agrément que dans les jardins potagers), peuvent ramener leurs emballages vides aux parcs à conteneurs locaux.

## QUELS SONT LES EMBALLAGES CONCERNÉS PAR LA COLLECTE ?

Tous les utilisateurs professionnels doivent – obligatoirement – ramener leurs emballages primaires dans un des sites de AgriRecover. Les emballages primaires sont les emballages qui sont directement en contact avec le produit : bidons, fûts, feuille d'aluminium, carton, ...

Les emballages secondaires peuvent aussi, facultativement – et donc non obligatoirement – y être remis. Il s'agit des boîtes groupées en carton qui contiennent plusieurs bidons. Si du produit a coulé sur ces boîtes, elles doivent être considérées comme des emballages primaires.

## TRIER

### A. Quelle est l'utilité de trier ?

Actuellement, en Belgique et au Grand-duché de Luxembourg, il n'est pas encore possible de recycler les emballages des produits phytopharmaceutiques (ce qui est par contre autorisé dans nos pays voisins). Tous nos emballages sont incinérés avec récupération de l'énergie. Il existe toutefois une grande différence entre le traitement des produits dangereux et celui des produits non dangereux. Le traitement de la fraction non rincée, considérée comme un déchet dangereux, coûte 6x plus que le traitement de la fraction rincée, qui n'est pas considérée comme un déchet dangereux. Pour que cette campagne de collecte reste financièrement raisonnable pour les producteurs, il suffit d'un petit effort. Le seul mot d'ordre, c'est bien rincer et laisser sécher !

### B. Comment les emballages doivent-ils être triés ?

Le tri se fait sur la base de 3 fractions. Pour vous faciliter les choses, nous vous conseillons d'installer dans votre local phyto 2 sacs AgriRecover et une boîte de votre choix. Comment procéder ensuite ?

#### I. La fraction rincée – dans un sac AgriRecover

Les bidons rinçables doivent être nettoyés et séchés. Le nettoyage doit se faire, soit à l'aide de l'appareil prévu à cet effet, soit par trois rinçages manuels successifs. L'eau de rinçage ne peut pas être éliminée et doit être vaporisée sur la parcelle traitée ou être amenée dans le bac phyto ou biofiltre. Il faut ensuite laisser sécher les bidons sans remettre les capuchons. Veillez à ce que les bidons soient bien secs, car en cas de présence d'humidité dans les sacs, les contrôleurs de AgriRecover sont obligés de les refuser et de les considérer comme non rincés, ce qui entraîne une amende.

ADRESSE E-MAIL: [info@agrirecover.eu](mailto:info@agrirecover.eu) ADRESSE SITE WEB: [www.agrirecover.eu](http://www.agrirecover.eu)

AgriRecover vzw-asbl

Diamant Building - Boulevard Auguste Reyerslaan 80 - B-1030 Brussel/Bruxelles  
T +32 2 238 98 56 - F +32 2 238 97 57 - [info@agrirecover.eu](mailto:info@agrirecover.eu) - [www.agrirecover.eu](http://www.agrirecover.eu)

BTW/TVA BE 0460 437 521 - BNP Paribas Fortis: IBAN BE76 2100 9935 1795 - BIC GEBABEBB



## **2. La fraction non rincée – dans un sac AgriRecover**

Il s'agit des bidons qui ne peuvent pas (et ne sont pas autorisés à) être rincés, notamment les bidons de produits de désinfection des semences. Ce sac sert aussi à recueillir tous les emballages en carton, papier, métal, feuille d'aluminium, bref, tous les matériaux non rinçables. Ce sac est en outre aussi le bon pour vous débarrasser de vos scellages. Les cartons et boîtes groupées sur lesquels du produit a coulé doivent également être mis dans ces sacs.

## **3. Les capuchons – peuvent être mis dans une boîte ou un sac, au choix**

Capuchons ayant été au contact du produit dans les bidons. Ces capuchons peuvent être soumis à un nettoyage industriel après avoir été traités comme une fraction rincée.

Moyennant un bon tri, toutes ces fractions peuvent être déposées gratuitement sur le site. Quand le tri n'a été bien effectué ou que le rinçage n'a pas été bien fait, le coût du traitement des déchets augmente au-delà du raisonnable pour AgriRecover qui se voit alors obligé de répercuter ces coûts supplémentaires. Ces frais supplémentaires comprennent une amende administrative de € 20,00 et des frais de traitement de € 10,00 par sac.

## **C. Ramener ses déchets au site de collecte**

Notre campagne se déroule chaque année, de septembre à décembre. Les dates exactes et les sites exacts de collecte sont repris sur notre site web à partir du 15 août. Dans la mesure du possible, nous essayons de conserver les mêmes sites et les mêmes dates d'année en année pour vous permettre de planifier la semaine de collecte dans l'organisation de votre travail. Les emballages vides doivent obligatoirement être déposés dans des sacs AgriRecover. Ces sacs sont fabriqués dans un matériau épais mais transparent qui permet un contrôle optimal du tri.

Tous les utilisateurs professionnels doivent ramener leurs emballages vides au site de collecte personnellement ou s'y faire représenter par un travailleur de leur entreprise. Cette tâche ne peut pas être confiée à d'autres personnes parce que la loi interdit de transporter les déchets d'autrui.

Les attestations AgriRecover sont délivrées aux personnes qui se présentent personnellement aux sites avec les emballages vides. Il n'est pas possible de déposer les sacs à l'avance chez un distributeur. Par le passé, cette pratique était autorisée mais elle a donné lieu à des erreurs sur les attestations et à des discussions à propos de ces erreurs et elle a donc été supprimée. Si vous vous rendez personnellement sur un site, vous savez exactement ce qui vous y avez déposé et vous ne devrez pas vous attendre à d'éventuelles mauvaises surprises ultérieures.

## **D. Traitement numérique**

Après vous être connecté au site, vous pouvez vous y enregistrer en qualité d'utilisateur. Cet enregistrement offre l'avantage de pouvoir imprimer vous-même votre invitation en cliquant simplement sur le site de votre choix.

Si vous complétez vos données personnelles et donnez votre adresse e-mail, après votre passage au site de collecte, vous recevrez automatiquement un e-mail contenant votre attestation. Il est pratique de conserver cette attestation dans votre PC pour ne pas devoir la chercher en cas d'éventuel contrôle par un des organismes de contrôle agréé (AFSCA, police environnementale, ...). Si vous ne retrouvez pas directement votre attestation, vous pourrez toujours en imprimer un duplicata à partir de votre PC et de ce site web directement pendant le contrôle.

**PROTÉGEONS ENSEMBLE LA NATURE**

**AgriRecover vzw-asbl**

Diamant Building - Boulevard Auguste Reyerslaan 80 - B-1030 Brussel/Bruxelles  
T +32 2 238 98 56 - F +32 2 238 97 57 - info@agrirecover.eu - www.agrirecover.eu

BTW/TVA BE 0460 437 521 - BNP Paribas Fortis: IBAN BE76 2100 9935 1795 - BIC GEBABEBB

